

**BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN**

ASBL -



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

*Hainaut*DISTRIBUTEUR : *Water communal Nivelles*

Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: \_\_\_\_\_

Index: \_\_\_\_\_

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: *161010903/07***PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : *Rue Dora 87  
1670 Sint-Joost-ten-Node*PROPRIETAIRE : *abond*Adresse : *idem*DEMANDEUR : *industrie +*Adresse : *Rue d la grand Bourse 16*INSTALLATEUR : *Y-100 (a locurine*Adresse : *446 746069*

TVA ou CI: \_\_\_\_\_

Date du contrôle : *08/08/04* Type de contrôle : *examen de conformité - visite de contrôle suivant :*

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : *Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement* ; Type locaux : *Commun*Début travaux : *Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86*Raccordement : Tension *230 V* Protection raccordement *46 A*Câble aliment, tableau. princ. : *4 X 16 mm²* Inter.gén. : type *401631*Type électrode de terre : boucle - barres - *piquets* - conducteur horizontalNombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term.: *5* ; RA : *24* Ohm; RI tot *26* MOhmDESCRIPTION : *On démonte une flaque d'installation*Infractions constatées et/ou notes : *NEIN***PROCES-VERBAL DE CONFORMITE**

Vu le :

Le responsable du distributeur

nom :

signature :

**DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.**

CONCLUSION : *1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 08/09/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.*  
*2. L'installation n'est pas conforme.*  
*3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.*  
*L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :*

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature  
*1265 5077100/1*

Le directeur,

SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Hainaut

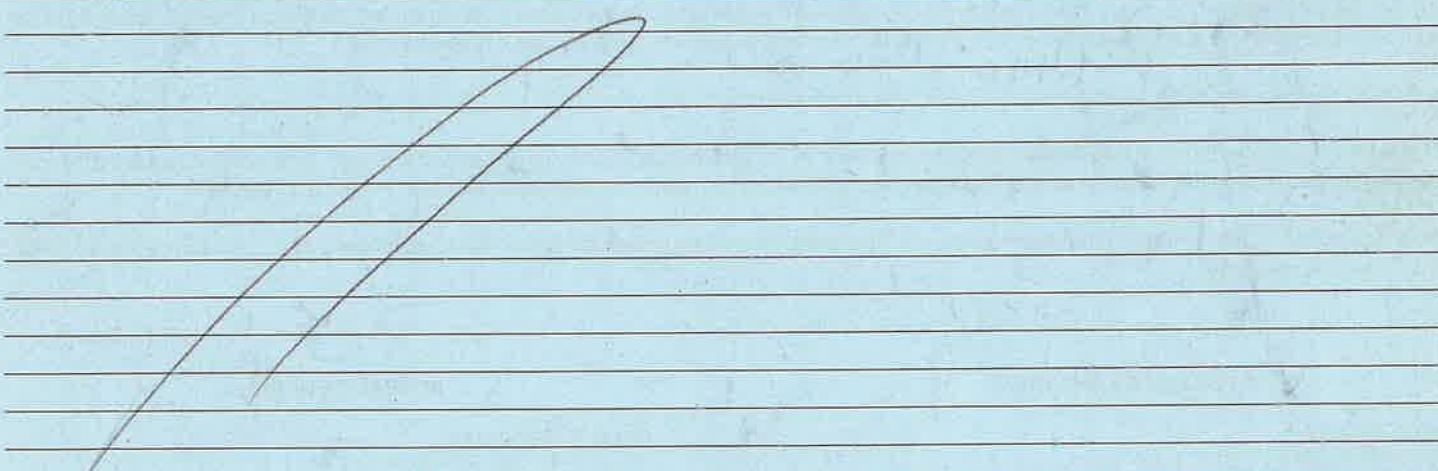
DISTRIBUTEUR : Inter communal Net  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°: \_\_\_\_\_  
Index: \_\_\_\_\_

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 06/04/08/06PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Boga 82  
1070 EverePROPRIETAIRE : Gibert  
Adresse : idemDEMANDEUR : Interselect  
Adresse : Rue du Grand Bureau 1-16INSTALLATEUR : Yannick De Meirlier  
Adresse : 446 746 068TVA ou CI : 446 746 068Date du contrôle : 08/03/04 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : NagornDébut travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 45 ACâble aliment, tableau. princ. : 4 X 16 mm<sup>2</sup> Inter.gén. : type 4011034Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TTNombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 3 ; RA: 13 Ohm; RI tot 6 MOhmDESCRIPTION : Par séisme unifilaire et de situationInfractions constatées et/ou notes : NEANT

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le:

le responsable du distributeur

nom :

signature :

## DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 08/03/2018 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
 2. L'installation n'est pas conforme.  
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
 L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature  
1265-507714

Le directeur,

## SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Hainaut

DISTRIBUTEUR : *Water communal Molenbeek*

Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°. \_\_\_\_\_

Index : \_\_\_\_\_

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: 06/040881/08

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : *Rue Baro 87  
1620 Denderlecht*PROPRIETAIRE : *Alstal*Adresse : *Alstal*

DEMANDEUR :

Adresse : *Interelct*INSTALLATEUR : *Rue de la gare 110  
1620 La Louvière*Adresse : *Yves La Louvière*TVA ou CI : *416 740 068*Date du contrôle : *08/08/04* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle / Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : *appartement*

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension *230* V Protection raccordement *6* ACâble aliment, tableau, princ. : *4* X *10* mm<sup>2</sup> Inter.gén. : type *601/93/1*Type électrode de terre : boucle - barres *piquets* conducteur horizontalNombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term. : *8* ; RA : *14* Ohm; RI tot *10* MOhm

DESCRIPTION :

*Les schémas unifilaires et de situation*Infractions constatées et/ou notes : *NEIN*

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

## DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *08/08/2009* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
 2. L'installation n'est pas conforme.  
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
 L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :

n° + nom + signature

*MES-307711xlf*

Le directeur,

# BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



SIEGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Organisme Agréé

Bureau régional :

Hainaut

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N° : 26/04/08/09/08

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Basse 87

PROPRIETAIRE : Gébrol

Adresse : Ixem

DEMANDEUR :

Adresse : Intercale +

INSTALLATEUR : Rue d'la grand Guérine 110

Adresse : 7100 La Louvière

TVA ou CI : 446 746 068

DISTRIBUTEUR : Inter communal Net

Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°. \_\_\_\_\_

Index : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 08/08/08

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : \_\_\_\_\_

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 220 V Protection raccordement 10 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm<sup>2</sup>

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets / conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 8

DESCRIPTION : Des schémas unifilaires et de situation

Infractions constatées et/ou notes : N/A

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : \_\_\_\_\_

Le responsable du distributeur

nom : \_\_\_\_\_

signature : \_\_\_\_\_

## DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 08/09/08 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : \_\_\_\_\_

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

Le directeur,

**BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN**

ASBL

**BTv**

Organisme Agréé

**SIEGE DE BRUXELLES**  
 Boulevard Clovis 15  
 1000 Bruxelles  
 Tél. 02-230 81 82  
 Fax 02-230 80 08

**SIEGE D'ANVERS**  
 Van der Sweepstraat 3 bus 44  
 2000 Antwerpen  
 Tél. 03-216 28 90  
 Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

Anvers

DISTRIBUTEUR : *Water Communauté Nivelles*

Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n°. \_\_\_\_\_

Index : \_\_\_\_\_

V. ref.: \_\_\_\_\_

N. ref.: \_\_\_\_\_

RAPPORT N°: *16104080910***PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : *Rue Pierre 87*PROPRIETAIRE : *1620 Anvers*Adresse : *Gilbert*

DEMANDEUR :

Adresse : *Water*INSTALLATEUR : *Rue de la grand' ferme 116*Adresse : *7100 Le Tournai*TVA ou CI : *446 746 068*Date du contrôle : *08/08/04* Type de contrôle : *examen de conformité - visite de contrôle suivant :*

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : *Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : offertiel 3° et*Début travaux : *Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86*Raccordement : Tension *230* V Protection raccordement *40* ACâble aliment, tableau, princ. : *4 x 16* mm<sup>2</sup> Inter.gén. : type *401031*Type électrode de terre : boucle - barres - *piquets* - conducteur horizontalNombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term. : *8* Schéma : TT ; RA : *24* Ohm; RI tot *6* MOhmDESCRIPTION : *pas admettre une filière d'old situation*Infractions constatées et/ou notes : *NEANT***PROCES-VERBAL DE CONFORMITE**

Vu le:

le responsable du distributeur

nom :

signature :

**DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.**

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *08/08/2004* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :

n° + nom + signature

*265 507114*

Le directeur,